

9/02 : DAVID MARGUERITTE PRESENTE LES PRINCIPAUX SUJETS A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le prochain Conseil communautaire se tiendra ce mardi 16 février à 18h en présentiel à Valognes. A l'ordre du jour de cette séance de travail, des sujets majeurs en faveur de l'attractivité du Cotentin seront débattus : la lutte contre les inondations à travers l'exercice de la compétence GEMAPI ; la rénovation énergétique des logements, etc. Les grandes orientations prises par l'exécutif communautaire se traduiront par l'adoption en séance du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), document de référence pour programmer le déploiement des grandes politiques communautaires.

26 millions d'€ d'investissements pour lutter contre les inondations

L'agglomération du Cotentin est compétente en matière de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018. L'exercice de cette compétence s'entend pour enrayer les risques de submersion (lors des zones basses inondables) mais pas lors de risques d'érosion (absence de zones basses).

« Depuis sa création et notamment depuis la prise de compétence GEMAPI, l'agglomération veille à la prévention des risques d'inondations, notamment en mobilisant ses équipes lors des grandes marées. Si aujourd'hui, les phénomènes de crues sont maîtrisés par les travaux d'ores et déjà engagés, il nous faut avoir une vision à long terme en prenant en compte les enjeux du réchauffement climatique, souligne le Président David MARGUERITTE. Nous avons aussi une mission de prévention et de pédagogie à mener et notamment auprès des plus jeunes pour les sensibiliser à la préservation des milieux naturels ».

On distingue 4 typologies de missions :

- L'aménagement d'un bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ;
- La défense contre les inondations et

contre la mer ;
La protection et les restaurations des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

A noter que la GEMAPI ne se substitue pas à l'obligation d'entretien des riverains. De même, son intervention en matière de défense contre les inondations ne peut que contenir ses impacts et en aucun cas les empêcher.

Entre 2018 et 2019, l'agglomération a établi un diagnostic des 575 ouvrages (hors installations portuaires) présents sur son littoral afin de déterminer lesquels d'entre eux seraient pris en charge par le Cotentin au titre de sa compétence GEMAPI. Suite à cette première étape, l'agglomération doit aujourd'hui organiser la mise à disposition des ouvrages, constituer les dossiers administratifs de classement en système d'endiguement et réaliser les travaux de remise en état (programme d'investissements). Ce programme d'actions est découpé selon les différents Bassins Versants (BV) présents sur le territoire (BD Divette-Trottebec ; Douve Amont ; La Hague ; Merderet ; Les Pieux ; La Saire ; Scye et Soudre ou encore Sinope) et programmés pendant toute la durée du mandat.

Pour mettre en œuvre ce programme d'actions, l'agglomération va mettre en place une contribution GEMAPI permettant de financer les investissements inhérents. Cette contribution est une taxe additionnelle qui s'applique aux :

- Taxes Foncières sur les propriétés bâties et Non Bâties (TF – TFNB) soit à peine 0,72 € en moyenne par habitant ;
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires (THRS) ;

-Cotisation Foncières des Entreprises (CFE).

Soutien renouvelé au développement économique et à ses acteurs :

Pleinement mobilisée aux côtés de différents acteurs économiques face à la crise, l'agglomération du Cotentin aux côtés de Benoit ARRIVE, V-P en charge du Développement Economique a mis en place un panel de mesures de soutien (dont Impulsion Relance et Impulsion Résistance en partenariat avec la Région) et étudie actuellement un troisième dispositif d'appui (pour maintenir son concours auprès des entreprises locales impactées. Conformément aux décisions prises lors du 1^{er} confinement, les élus du Conseil s'apprêtent à renouveler l'exonération des loyers et des charges pour les entreprises hébergées sur les sites communautaires.

Pour rappel :

Cellule d'écoute des entreprises :
Près de 2 500 TPE ont été contactées par une cellule task force (5 PAX) de l'agglomération pour un échange en proximité avec les entreprises afin de prendre le pouls et leur présenter les différentes aides disponibles. Un dispositif très concret et complémentaire à la démarche initiée par la CCI Ouest Normandie. Ces appels ont donné lieu à plus de 1 100 formulaires renseignés.

-Impulsion Résistance :

Dispositif d'aide déployé aux côtés de la Région pour accompagner les entreprises n'ayant bénéficié d'aucun soutien et éviter ainsi les trous dans la raquette (soit une enveloppe mobilisable de 715 000€).

Cadre d'attribution : entreprises de – de 5 salariés présentant un CA annuel de + de 8 K€ des secteurs : tourisme, culture, sport et évènementiel. Entreprises non éligibles au FNS et enregistrant une baisse de CA de 30%. Aide = 1000 € par salariés plafonnée à 5 000€. A date, 86 entreprises ont été aidées sur le Cotentin).

Soutien réaffirmé aux étudiants :

Lors du seconde confinement, les services de proximité ont été renforcés par l'accueil de 10 jeunes étudiants dans les effectifs communautaires afin d'accompagner et améliorer la réactivité des réponses apportées aux usagers. Cette initiative a été couplée à notre participation à l'initiative régionale « Accueil Jeunes Diplômés » (jeunes diplômés âgés de moins de 30 ans qui n'ont pu trouver d'emploi au regard de la crise) avec l'accueil de 20 jeunes dans le courant de l'année 2021. Compte tenu de la situation de précarité vécue par les jeunes étudiants et pour faire face à l'isolement, l'agglomération du Cotentin, en marge de ce conseil, a décidé de reconduire cette initiative afin d'accueillir 8 nouveaux étudiants pour continuer à soutenir les services de proximité mais également pour accompagner les services centraux du siège de l'agglomération.

Ces offres d'emploi d'une durée d'un mois seront prochainement en ligne : www.lecotentin.fr